



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

<p>Date de convocation : 18 septembre 2026</p> <p>Nombre de conseillers :</p> <p style="padding-left: 40px;">En exercice : 15</p> <p style="padding-left: 40px;">Présents : 13</p> <p style="padding-left: 40px;">Votants : 15</p> <p style="padding-left: 40px;">Quorum atteint</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u> Madame BOBONY Annaïg, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame CALLEC Angélique, Madame CLENET Véronique, Madame CORNILLAUT Annabelle, Monsieur L'ANTHOËN Jérémie, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur LE ROUZÈS Benoît, Madame LE TIRANT Christine, Madame LOUTOUFI Céline, Monsieur RENAUD François, Monsieur TERRIEN Yannick, Monsieur TRÉHIOU Mickaël</p> <p><u>Absents :</u> Représentés : Monsieur FAISANT Gurvan procuration à Monsieur LE ROUZÈS Benoît Monsieur LE GUEN François procuration à Monsieur TERRIEN Yannick</p> <p>Non-représentés :</p>
<p>Secrétaire de séance</p>	<p>Madame Christine LE TIRANT</p>
<p>Assistait également</p>	<p>Madame HENRY Anne-Hélène, Secrétaire de Mairie</p>

SDE 22 : RÉNOVATION DES LANTERNES « PROGRAMME FONDS VERT »

Dans le cadre du programme Fonds Verts, l'État souhaite orienter des financements pour accélérer la sobriété énergétique et la modernisation des infrastructures sur notre territoire.

En accord avec la Préfecture des Côtes d'Armor et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le SDE 22 est porteur de projets en tant que maître d'ouvrage de l'éclairage public au bénéfice des collectivités locales.

Sur la commune de Pleumeur-Gautier, le SDE 22 a identifié 30 lanternes correspondant à ces critères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

Le projet d'éclairage public concernant la rénovation EP (30 lanternes) Fonds Vert à Pleumeur-Gautier présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 36 604,40 € TTC (coût total des travaux majorés de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie) et s'inscrit dans ce programme Fonds Vert.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculé selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 16 381,60€ (Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée des frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22).

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un des comptes et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

Envoyé en préfecture le 10/10/2026

Reçu en préfecture le 10/10/2026

Publié le

ID : 022-212201990-20260923-20260076-DE

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance



Président de séance



The stamp is circular with the text "MARIE-PIERRE GAUTIER" at the top and "Côtes d'Armor" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a castle tower and a lion. Below the coat of arms, it says "Maire de Saint-Pierre".

Envoyé en préfecture le 10/10/2026

Reçu en préfecture le 10/10/2026

Publié le

ID : 022-212201990-20260923-20260076-DE